

# HONORAIRES DE TRANSACTION AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020

Ils s'entendent toutes charges comprises (TTC) au taux actuel de la TVA de 20 %  
(étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale).

## VENTE

### 1. Immeuble à usage d'habitation et à usage professionnel

#### MANDAT AVEC EXCLUSIVITE :

- **3,5%\*** au-dessus de 400 000 €
- **4% \*** de 100 000 € à 400 000 €
- **5% \*** de 50 000 € à 100 000 €
- **6,5%\*** de 0 € à 50 000 €

#### MANDAT SANS EXCLUSIVITE :

- **4,5%\*** au-dessus de 400 000 €
- **5% \*** de 100 000 € à 400 000 €
- **6% \*** de 50 000 € à 100 000 €
- **7,5%\*** de 0 € à 50 000 €

Avec un minimum de 6000 € TTC

\*Les taux indiqués ci-dessus se rapportent à la valeur totale de la transaction. Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Nos honoraires sont à la charge du mandant.

### 2. Transaction sur

- **Fonds de commerce, locaux professionnels, cession de bail : 8 % TTC** du prix de vente
- **Place de stationnement : forfait 1 500 € TTC**
- **Garage : forfait 2 000 € TTC**
- **Terrain : 8 %** du prix de vente

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), les honoraires de vente sont à la charge du vendeur.

En cas de délégation de mandat, il convient de se rapporter aux honoraires du mandat principal

### **Chasse immobilière – mandat de recherche :**

Cas particulier des honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence : *notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.*

### 3. Avis de valeur d'un bien

- A usage d'habitation : **250 € TTC** Déplacement inclus jusqu'à 20 km
- A usage commercial : **350 € TTC**

Ils s'entendent toutes charges comprises (TTC) au taux actuel de la TVA de 20 %  
(étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale).

## LOCATION

### 1. Immeuble à usage d'habitation : appartements et villas

#### ➤ A la charge du locataire

Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	Etat des lieux
<b>8 €/m<sup>2</sup></b>	<b>3 €/m<sup>2</sup></b>

#### ➤ A la charge du propriétaire

Entremise et négociation	Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	Etat des lieux
<b>Forfait : 50 €</b>	<b>8 €/m<sup>2</sup></b>	<b>3 €/m<sup>2</sup></b>

Rédaction d'un avenant en cours de bail : 200 € TTC

Les honoraires (hors entremise et négociation) sont plafonnés à un mois de loyer Hors Charges.  
Ils sont majorés chaque année après diffusion de l'IRL ou du barème des honoraires de l'année.

### 2. Immeuble à usage professionnel

Honoraires pour la recherche de locataire, rédaction de bail, état des lieux : 20 % HT du loyer annuel. Rédaction et acte de renouvellement 600 € TTC Rédaction d'un avenant 250 € TTC  
Les honoraires sont éventuellement partagés entre le propriétaire et le locataire.

### 3. Immeuble à usage de stationnement

Honoraires pour la recherche du locataire, rédaction du bail, état des lieux : 200 € TTC

Les honoraires sont partagés entre le propriétaire et le locataire.